

## Informations relatives aux bureaux de la sous-préfecture de Vienne

Les usagers peuvent réaliser de nombreuses démarches par voie électronique, notamment :

- obtention de récépissé de création, modification et dissolution d'associations loi 1901 ;
- enregistrement des certificats de cession de véhicule ;
- changement de domicile sur les certificats d'immatriculation ;

La liste exhaustive de ces démarches et de nombreuses informations sont accessibles sur le site [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) et en appelant le **3939** (Allô service public, appel non surtaxé).

Une **permanence téléphonique** est ouverte tous **les après-midis de 14h à 16h**, du lundi au vendredi, au 04 74 53 26 25.

L'**ouverture au public** se fait **tous les matins sauf le mercredi**, du lundi au vendredi, **de 08h30 à 11h30**.

En dehors de ces horaires, une boîte-aux-lettres extérieure est accessible aux professionnels et aux usagers pour tout dépôt de dossier.